Image not found or type unknown

RESILIATION CANAL SAT + CANAL +

Par **JINANE**, le **09/03/2010** à **14:10**

Bonjour,
Bonjour,
Je suis divorcée depuis peu, je souhaite résilier mon contrat canal sat et canal plus car ma situation financière du fait de mon divorce ne me permet plus de faire face à ces dépenses, y a t-il un texte de loi qui permette de résilier ce contrat.
Avec tous mes remerciements.
Cordialement,
Françoise RADJOUH

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés